

Commune de BELFORT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Monsieur le Maire de Belfort, par arrêté n° 231389 du 13 juillet 2023, a décidé de soumettre à enquête publique le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la Ville de Belfort.

L'enquête se déroulera, pendant 32 jours consécutifs, du 28 août 2023 à 9h00 au 28 septembre 2023 à 17h00. Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Belfort.

A cet effet, Monsieur Christian PAGANESSI, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter gratuitement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le dossier d'enquête publique en version numérique sur un site internet de la ville de Belfort à l'adresse suivante : **[belfort.fr/cadre-de-vie/la-revision-du-reglement-local-de-publicite](https://www.belfort.fr/cadre-de-vie/la-revision-du-reglement-local-de-publicite)**, ainsi que sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4766>**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement en version papier et numérique au siège de l'enquête : mairie de Belfort – direction de l'urbanisme – 4 rue de l'Ancien Théâtre aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) hors mercredis, jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, Place d'Armes, les :

- le lundi 28 août 2023 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 9 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 28 septembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la Ville de Belfort pourront être consignées:

- soit par voie écrite ou orale, lors des permanences du Commissaire Enquêteur, aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessus,
- soit sur le registre d'enquête accessible au public, auprès de la direction de l'urbanisme pendant les horaires d'ouverture habituels, (lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) hors mercredis, jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique disponible à l'adresse suivante : **<https://www.registre-dematerialise.fr/4766>,**
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-4766@registre-dematerialise.fr,**
- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur - Mairie de Belfort - direction de l'urbanisme, place d'Armes 90000 Belfort.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir, dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à la mairie de Belfort, Direction de l'urbanisme - place d'Armes 90000 Belfort ou par courrier électronique à l'adresse suivante : courrier@mairie-belfort.fr

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur établira dans les 30 jours un rapport et des conclusions qui seront mis à la disposition du public en Mairie à la direction de l'urbanisme et sur **<https://www.registre-dematerialise.fr/4766>** pour une durée d'un an.